

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 1^{er} FEVRIER 2006.

Lors de la réunion du 1^{er} Février 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débat public terminé.

Débat public sur les options générales en matière de gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

M. MANSILLON informe d'abord la Commission nationale que les grandes lignes du compte-rendu et du bilan de ce débat public ont été exposées hier, Mardi 31 Janvier, devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) par M. MERCADAL et lui, accompagnés des membres de la commission particulière du débat public. En effet, le public a souvent demandé pendant le débat si les élus étaient présents et regretté que les parlementaires n'y soient pas pour entendre les observations et préoccupations de la population avant de se prononcer sur le projet de loi qui va leur être soumis.

Afin d'assurer cette information des parlementaires, une demande avait été adressée à l'OPECST qui avait décidé de procéder à cette audition ; celle-ci s'est déroulée dans un climat d'écoute et de dialogue manifestant l'intérêt de l'OPECST.

*

M. Georges MERCADAL a présenté les grandes lignes de son compte-rendu du débat public qui s'est terminé le 13 Janvier en insistant sur les quatre points suivants qui ressortent plus particulièrement :

- Le temps : le débat a fait apparaître qu'il fallait encore de 10 à 15 ans de recherche pour être sûr que l'on pouvait réaliser dans les conditions voulues le stockage en couche géologique profonde. Il faut utiliser ce temps disponible pour construire une solution progressivement et prévoir des rendez-vous périodiques.

- Un consensus s'est en définitive établi pour considérer que la loi future devrait traiter non pas seulement des déchets à vie longue mais bien de l'ensemble des déchets et matières nucléaires, la loi devant naturellement comporter des dispositions particulières pour les déchets à vie longue.

Le souci de maîtrise de l'ensemble (dont l'outil sera le plan national de gestion) doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures portant sur la claire définition du rôle de chacun des acteurs, la nécessité d'une autorité indépendante chargée de la sûreté nucléaire, un financement garanti des dépenses à venir,...

- La question territoriale. Se sont exprimés fortement pendant le débat les inquiétudes des populations les plus immédiatement concernées et le sentiment d'identité territoriale. La demande a été que l'on passe donc de la notion d'accompagnement économique à celle de projet de développement du territoire, avec l'implication des grands opérateurs.

- Les solutions pour les déchets à vie longue. Toutes les voies prévues par la « loi Bataille » ont été débattues et en particulier ont été confrontés stockage en profondeur et entreposage, à partir de deux critères : réversibilité ou irréversibilité, confiance dans la géologie ou confiance dans l'homme. S'est dégagée la notion d'un entreposage pérennisé (et non plus provisoire) et à partir de cela la possibilité d'une nouvelle stratégie qui n'est condamnée par personne : elle consisterait à mener de front pendant les 10 – 15 ans à venir des expérimentations sur le stockage géologique et sur un prototype à réaliser d'entreposage pérennisé.

*

M. MANSILLON a ensuite souligné que ce débat aurait pu ne pas avoir lieu (la saisine par le Gouvernement étant facultative) ; que, malgré un certain nombre de réserves ou de préalables (il venait trop tard, il était trop court, il n'était pas assez national, il fallait non un débat mais un référendum), il avait eu lieu ; que tous les points de vue s'étaient exprimés ; qu'il y avait eu, non une succession de monologues, mais confrontation de positions, qui n'étaient pas toujours opposées et qui avaient parfois évolué au cours des quatre mois ; qu'ainsi il y avait eu un débat d'une grande richesse.

En ce qui concerne les suites à donner au débat public, la Commission nationale a tenu à faire sienne la conclusion aussi bien du compte-rendu que du bilan : les sujets évoqués pendant le débat public vont être traités dans deux projets de loi distincts : l'un sur la transparence nucléaire, l'autre sur la gestion des déchets radioactifs ; cela ne favorisera évidemment pas leur compréhension par le grand public. Il serait donc souhaitable qu'un document unique, quelle qu'en soit la forme, présente l'ensemble des questions traitées. Il est en effet nécessaire que le public soit informé de façon claire et compréhensible des suites qui seront données à ce débat public.

*

**

II – Débats publics décidés.

1 – Projet de prolongement de la Francilienne.

La Commission nationale du débat public sur proposition de M. BERGOUX, président de la commission particulière, a complété cette commission en désignant comme membre Mme Galiène COHU.

Ayant entendu l'exposé et les propositions de M. BERGOUGNOUX, la Commission nationale considère que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour être soumis au débat public dont il arrête le calendrier et les modalités : ce débat public se déroulera du 8 Mars au 6 Juillet 2006.

Il comportera, outre les réunions d'ouverture et de synthèse, une douzaine de réunions de proximité et quatre réunions thématiques. Il utilisera les moyens habituels d'information et d'expression du public.

2 – Prolongement de l'A12.

Conformément aux propositions que lui présente M. CARRERE, président de la commission particulière, la Commission nationale du débat public considère que le dossier du maître d'ouvrage est suffisamment complet pour être soumis au débat public ; elle en arrête le calendrier et les principales modalités : le débat public se déroulera du 3 Mars 2006 au 17 Juin 2006 ; il comportera notamment, parmi les moyens habituels d'information et d'expression du public, une douzaine de réunions publiques et des « auditions publiques » destinées à approfondir certains thèmes (l'intermodalité, les aspects environnementaux, ...).

3 – Projet d'enfouissement de la RN 13 à Neuilly.

Sur la proposition de M. PEYLET, président de la commission particulière, la Commission nationale du débat public avance d'un jour la date de début de ce débat public qui se déroulera ainsi du 22 Février au 30 Mai 2006.

4 – Projet LGV Poitiers-Limoges.

La Commission nationale, sur la proposition de Mme LARIVAILLE, présidente de cette CPDP, a nommé comme membres de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges : Mme Josette FOURRIER, M. Michel ANDRAULT, M. André POINTUD.

5 – Projet de prolongement de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Bordeaux et la frontière espagnole.

La Commission nationale, sur proposition de M. CHAUSSADE, président de cette CPDP, a nommé comme membres de la commission particulière du débat public sur le projet de prolongement de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique entre Bordeaux et la frontière espagnole : Mme Michèle BORDENAVE, M. Jean-Stéphane DEVISSE, M. José HARO, M. Olivier KLEIN, M. Jean-Yves MADEC.

III – Débats publics en cours.

1 – Projet de réacteur « tête de série EPR » à Flamanville.

M. MATHIEU, président de la commission particulière expose que quatre réunions publiques ont eu lieu en Janvier, dans un climat apaisé.

Il indique notamment que la réunion de Dunkerque, le 30 Janvier, a été largement consacrée aux problèmes du secret-industriel et du secret-défense avec une première présentation des travaux engagés depuis deux mois sur ces sujets.

Il y aura encore quatre réunions publiques avant la fin du débat, le 18 Février.

2 – Projet ITER en Provence.

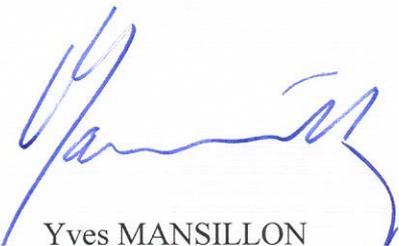
M. Patrick LEGRAND, président de la commission particulière, expose que ce débat public commencé le 16 Janvier a été lancé par une conférence de presse qu'il a tenue avec M. MANSILLON le 20 Janvier à Marseille et qui a suscité l'intérêt de la presse régionale. Malheureusement la première réunion publique, à Aix le 26 Janvier, a été perturbée par quelques dizaines de manifestants qui ont empêché les participants de s'exprimer et M. LEGRAND a été contraint de lever la séance. La commission particulière du débat public déplorant ce comportement a réaffirmé sa volonté de permettre au public de s'informer et de s'exprimer.

IV – Débats en préparation.

Problématique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

M. Philippe MARZOLF, président de la CPDP, indique où en est la préparation de ce débat. Il prévoit de présenter à la Commission nationale du débat public du 1^{er} Mars le projet de dossier du débat et ses propositions quant au calendrier et à l'organisation du débat public.

Le Président



Yves MANSILLON